



MAIRIE DE CAYENNE

Référence : DGS-DGST-DA-PET/ST

Fonction : Responsable du Service Travaux

**Supérieur hiérarchique:**

Le Responsable du Pôle Etudes et Travaux  
Le Directeur de l'Aménagement  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Directeur Général des Services

**Relations :**

Relations ponctuelles avec le Responsable du Service études et le Directeur de l'Aménagement  
Relations permanentes avec les entreprises de Travaux publics ; Relations fréquentes avec le service du GACES,  
Communication permanentes avec les collaborateurs responsables de pôle ;  
Relations ponctuelles avec les autres services de la Mairie

**Date de mise à jour :**

19 janvier 2016

**OBJET DE LA FONCTION**

- Responsable de la coordination opérationnelle d'un ou plusieurs chantiers.
- Dirige les travaux, encadre les équipes et veille au respect des délais, de la sécurité et de la qualité.
- Contrôle toutes les étapes du chantier depuis l'étude du dossier jusqu'à la réception des travaux.

**MISSIONS**

- Assister le Directeur dans les phases de réponse aux appels d'offres (construction, réhabilitation, aménagement).
- Réceptionner et étudier les éléments du dossier technique (plans d'architecte, rapport d'études, budget prévisionnel).
- Coordination de l'exécution des travaux et représentation du maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage aux réunions de chantiers
- Piloter, coordonner et contrôler les interventions des équipes
- Planifier les opérations
- Organiser les réunions de chantier et rédaction des procès-verbaux de chantier.
- Coordonner les interventions des corps de métiers
- Veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors de la réalisation des ouvrages
- Contrôle du respect des règles de sécurité du chantier
- Organisation et suivi des visites de chantier et réception des travaux
- Guider et contrôler l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et aux exigences de sécurité
- Evaluer la conformité de la réalisation des travaux avec le contrat ou marché
- Rédaction des comptes rendus, des métrés contradictoires de travaux et suivi administratif des chantiers
- Suivre l'ensemble des documents administratifs de chantier
- Vérifier la conformité des prestations des entreprises avec les clauses techniques définies dans les marchés (CCTP, DCE...)
- Evaluer certains travaux notamment des marchés à bon de commande

<b>Affectation</b>	Service Travaux
<b>Conditions d'exercice</b>	Travail à l'intérieur et à l'extérieur par tous les temps et en toutes saisons Horaires irréguliers en fonction de l'organisation des chantiers, des aléas climatiques. Astreintes possibles
<b>Temps de travail</b>	35h
<b>Moyens techniques</b>	Véhicule de service Equipement informatique Téléphone portable
<b>Contraintes particulières Risques professionnels</b>	Une mauvaise appréciation des conditions de réalisations, peut entraîner l'annulation d'opérations, voire de surcoûts importants, une responsabilité pénale en cas d'accident lors de travaux ou suite à des accidents d'exploitations, ainsi que la détérioration de l'image de la collectivité.

<b>COMPETENCES GENERALES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Rigueur, précision, fiabilité, discrétion, diplomatie</li> <li>· Maîtrise de l'outil informatique obligatoire</li> <li>· Maîtrise des logiciels (Word, Excel)</li> <li>· Technique de conception assistée par ordinateur (AUTOCAD)</li> <li>· Technique d'analyse et de diagnostic</li> <li>· Technique de lecture de plan à toutes les échelles</li> <li>· Technique de génie civil</li> <li>· Base en résistance de matériaux</li> <li>· Règles de calcul du béton armé et précontraint</li> <li>· Notions de base sur la conception des ouvrages d'art</li> <li>· Techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels et contemporains</li> <li>· Technique de métré</li> <li>· Réglementation ERP</li> <li>· Normes et règles de sécurité sur les chantiers</li> <li>· Technique de planification</li> <li>· Réglementation liée aux bâtiments, travaux publics et ouvrages d'art</li> <li>· Connaissance du code des marchés publics et des règles de maîtrise d'ouvrage publique</li> <li>· Fonctionnement des administrations et établissements publics</li> </ul>	
<b>DIPLOMES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUIS</b>	
<b>Diplôme, permis et/ou habilitations obligatoires</b>	Expérience. sur un poste similaire souhaité Permis B
<b>CADRE STATUAIRE</b>	
<b>Catégorie</b>	<del>B2B</del> A
<b>Filière</b>	Technique
<b>Cadre d'emplois</b>	Agent de Maîtrise Territorial- Technicien Territorial